

DÉLIBÉRATION N°DL20260119 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/06/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Benoit FABRE ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 22h30) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY (à partir de 20h) ; Mme Catherine MOIROUD (à partir de 19h30) ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Gilles GRECO

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 22h30)

M. Philippe QUOY a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (jusqu'à 20h)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h30)

Mme Sylvie REBAUD a donné procuration à Mme Patricia VIALON

M. Julien GIRAUDO a donné procuration à M. Jean MINNAERT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

SAISON CULTURELLE 2026/2027 - PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES - CONVENTIONS

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la commune de Saint-Chamond et plusieurs partenaires, porteurs d'une programmation, ont travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés. Ces partenaires sont : l'association Les Films de l'Imparfait , également dénommée le Festival des 7 Collines , le Rhino Festival et l'association Les Amis des Orgues de Saint-Pierre.

La première partie de la saison culturelle 2026/2027 comprendra trois spectacles dans le cadre d'un budget artistique partagé (dépenses et recettes), dont l'articulation est présentée ci-dessous.

La commune de Saint-Chamond versera une participation forfaitaire pour l'accueil des spectacles :

► «TEN THOUSAND HOURS» de la Cie Gravity and Other Myths le mercredi 1er juillet 2026 à 20h, Salle Aristide Briand programmé à Saint-Chamond par le Festival des 7 Collines.

La commune de Saint-Chamond participera à hauteur de 6 000 € pour le spectacle, répartis comme suit :

- 6 000 € de participation au budget « dépenses » de « TEN THOUSAND HOURS » ainsi qu'à certains moyens techniques développés dans la convention.

La commune de Saint-Chamond disposera d'un contingent à vendre de 300 places.

► «ANA CARLA MAZA EN CONCERT» le vendredi 2 octobre 2026 à 20h, salle Aristide Briand, en partenariat avec Rhino Festival.

La commune de Saint-Chamond participera à cet accueil à hauteur de 8 000 € ainsi qu'à certains moyens techniques développés dans la convention.

La commune de Saint-Chamond disposera d'un contingent à vendre de 375 places.

► «ENSEMBLE SYLF – CONCERT A LA BOUGIE» le samedi 19 septembre 2026 à 20h, Eglise Saint-Pierre, en partenariat avec l'association Les Amis des Orgues de Saint-Pierre.

La prise en charge des dépenses artistiques et la répartition du contingent de places à vendre se feront de la manière suivante :

- 35 % pour l'association Les Amis des Orgues de Saint Pierre soit 1 078 € et 175 places à vendre

- 65 % pour la ville de Saint-Chamond soit 2 002 € et 325 places à vendre,

Le budget prévisionnel est établi à 3 080 €.

Pour chacun des spectacles, les modalités de versement des sommes dues, ainsi que les conditions de ventes sont décrites dans les conventions jointes à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion des conventions de partenariat avec l'association Les Films de l'Imparfait , le Rhino Festival et l'association Les Amis des Orgues de Saint-pierre,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 24/06/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne